



Service de
sécurité incendie
de Montréal



Maladies professionnelles liées à la lutte aux incendies

Présentation faite à la Commission de la sécurité publique
Le 13 mars 2018

Par : Bruno Lachance, directeur du Service de sécurité incendie de Montréal et
coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal

Mise en contexte



L'environnement de travail périlleux dans lequel s'exerce le métier de pompier nécessite une vigilance quotidienne de la part de tous.

L'élimination des dangers à la source est le meilleur moyen de prévenir les lésions professionnelles.

La mise en place de méthodes de travail sécuritaires demeure prioritaire pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).



Le SIM a adopté en novembre dernier son nouveau Plan stratégique 2018-2021.

La priorité 1 : Notre leadership mobilisateur en SST au profit de tous.

Principales stratégies et actions :

- 1.2 Être une organisation à la fine pointe des tendances et des développements :
 - Poursuivre le développement du programme pour contrer les dangers des contaminants de l'incendie.



Dès 2010, l'Institut atlantique de recherche sur le cancer (IARC) publie une recherche confirmant que le métier de pompier est considéré comme exposant les travailleurs au risque de développer des cancers.

Les risques associés au métier sont plus pernecieux dû aux contaminants que l'on retrouve dans les nouveaux matériaux tels que:

- Les matériaux informatiques;
- Les plastiques;
- Les retardateurs de flammes;
- Les bois traités;
- Etc.

Mise en contexte



Les gaz et la fumée sont devenus un cocktail mortel de particules et de nanoparticules, pouvant contenir pas moins de 200 contaminants, qui peuvent causer des intoxications, des asphyxies ou suffocations, des maladies respiratoires et certains cancers.

Les dangers d'exposition sont multiples: par inhalation, contact cutané et contamination croisée.

En plus, afin de minimiser l'exposition aux contaminants chez les pompiers, il faut considérer l'intervention en incendie dans sa globalité, c'est-à-dire avant, pendant et après l'incendie, soit lors:

- de la lutte contre l'incendie;
- du déblai;
- de la recherche des causes et des circonstances des incendies;
- lors du retour en caserne ainsi que la remise en service des équipements.

Reconnaissance par la CNESST

À la suite d'une demande paritaire de la Ville de Montréal et de l'Association des pompiers de Montréal (APM) appuyée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) et les grandes villes du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a modifié, le 4 avril 2016, la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle et a reconnu sept types de cancers associés au métier de pompier :

- Rein, après 20 ans;
- Vessie, après 20 ans;
- Larynx*, après 15 ans;
- Poumon, sans durée d'exposition (causé par l'amiante);
- Poumon*, après 15 ans (autre cause);
- Myélome multiple, après 15 ans;
- Lymphome non hodgkinien, après 20 ans;
- Mésothéliome pulmonaire, sans durée d'exposition.

* Non-fumeur pendant 10 ans précédant le diagnostic



Reconnaissance par la CNESST



Les tribunaux québécois avaient déjà reconnu au cours des dernières années, plusieurs cancers liés au métier de pompier.

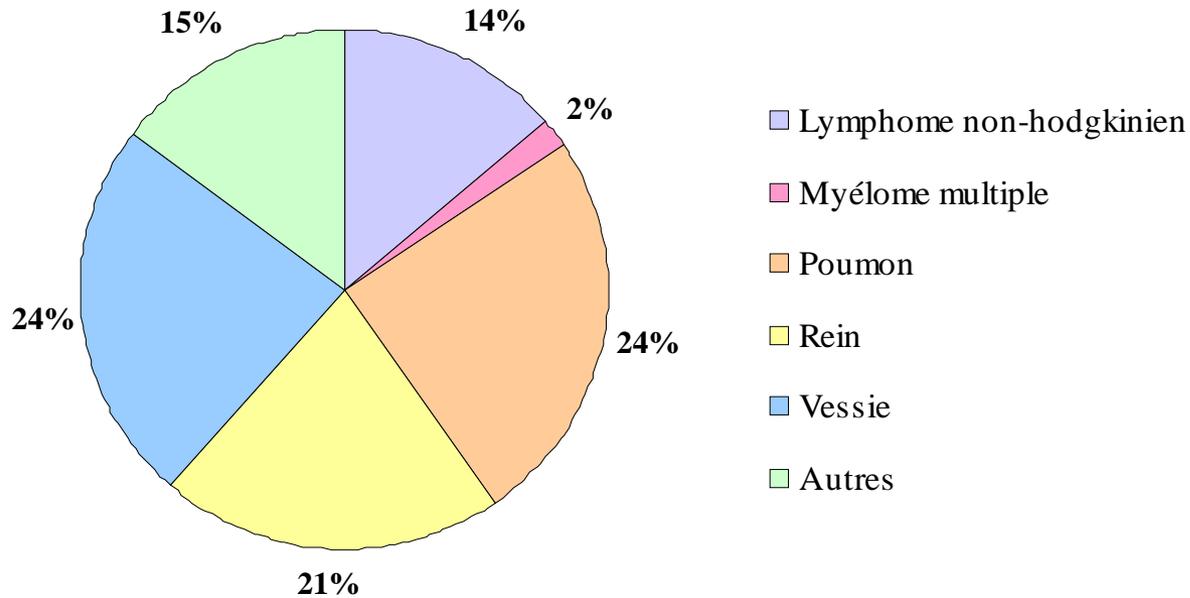
La CNESST est venue confirmer ce fait.

De plus, les autres provinces canadiennes ont toutes des législations reconnaissant certains types de cancers liés au métier de pompier.

Le Québec affichait un retard important en la matière.

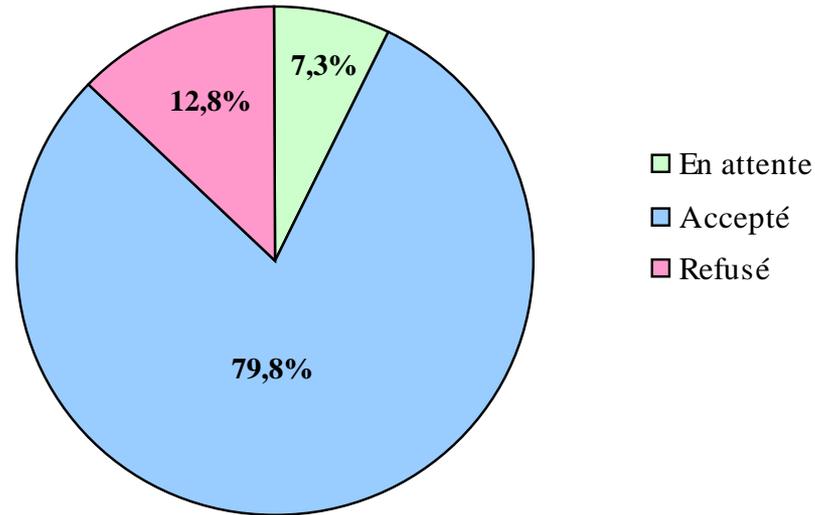
Entre 2002 et 2018, 87 réclamations sur 109 liées à différents types de cancers chez les pompiers ont été acceptées par la CNESST.

Répartition des réclamations traitées au Bureau de Santé par types de cancers au SIM

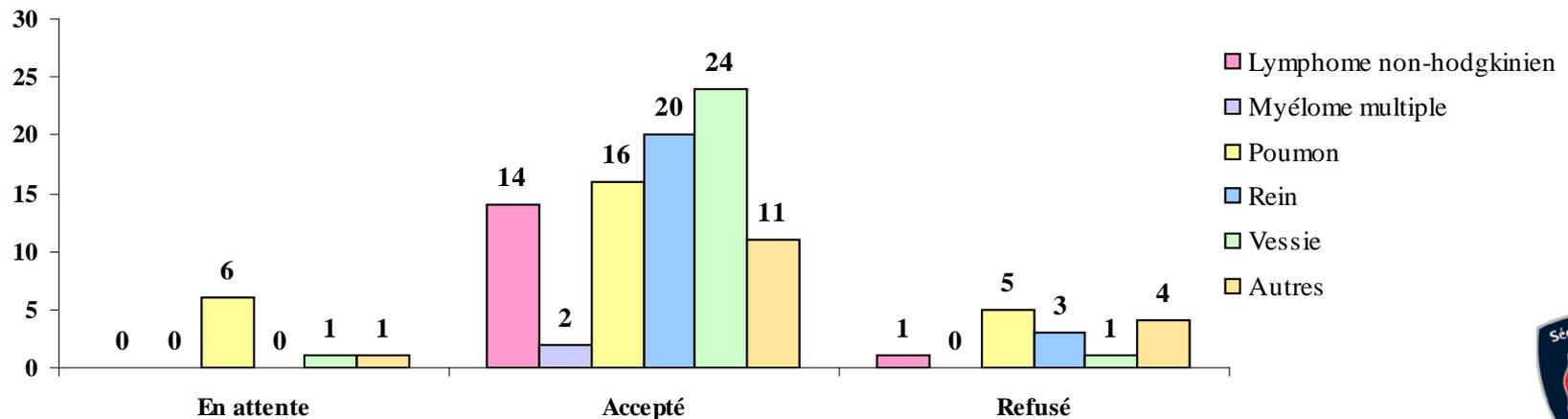


Reconnaissance par la CNESST

Statut des réclamations pour les dossiers cancers au SIM



Statut des réclamations en fonction des types de cancers



Prévention des maladies professionnelles au SIM



Depuis 2016, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) déploie un plan d'action global pour contrer les contaminants de l'incendie et promouvoir la prévention.

En décembre 2016, la CNESST a publié le Guide des bonnes pratiques : *L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies* auquel le SIM a collaboré.

Pour les pompières et les pompiers, c'est un changement profond de culture à intégrer.

En effet, les temps ont bien changé, quant à la fierté d'être enfumé, d'être enduit de suie, ainsi qu'à l'image du pompier au feu en héros noirci.



Obligations légales;

- Le SIM élabore et met en œuvre un programme relatif à l'entreposage, au transport, à l'inspection, au nettoyage et à la décontamination des VPI utilisés par les pompiers.
 - Ce programme a notamment pour objectif de maintenir des équipements sécuritaires et utilisables.
 - L'application de ce programme sera complétée en 2018 par une formation adéquate et un suivi rigoureux, par la mise en place de moyens de contrôles de l'application de la nouvelle procédure.
 - L'aménagement des casernes devra également être adapté aux nouvelles procédures.

Prévention des maladies professionnelles au SIM



Cancers
Maladies respiratoires
Intoxication
Asphyxie

#SONNEZLALARME

Évitez les effets toxiques, voire mortels des gaz et de la fumée d'incendie...
Portez votre APRIA en tout temps!
Même lorsque la fumée semble s'être dissipée, il peut y avoir dans l'air pas moins de 200 contaminants toxiques pour la santé. Le port de l'APRIA est obligatoire, notamment lors de la lutte contre les incendies, des opérations de déblai et de la recherche des circonstances et des causes de l'incendie (RCCI).

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
cnesst.gouv.qc.ca



À titre d'exemple, le port et l'entretien des vêtements de protection individuelle (VPI) et des équipements, font désormais l'objet de nouvelles façons de faire :

- Port obligatoire de la tenue intégrale de combat et de la partie faciale (appareil respiratoire) en tout temps (combat, déblai, RCCI);
- Attention particulière au risque de contamination croisée sur les lieux de l'intervention et lors du retour en caserne;
- Entretien spécifique des équipements, des camions, des VPI;
- Douche et changement de vêtements, à la suite de chaque intervention au feu.

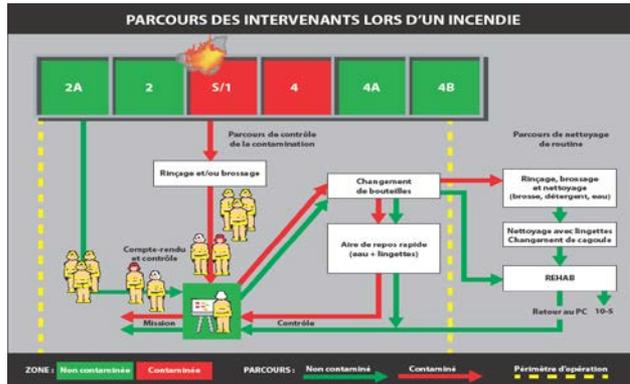
Mise en œuvre d'un plan d'action



Port obligatoire de la tenue intégrale de combat et de la partie faciale (appareil respiratoire) en tout temps (combat, déblai, RCCI) :

- Mise en place depuis 2016 d'une politique de tolérance ZÉRO sur le port obligatoire de la tenue intégrale de combat tout au long de l'intervention;
- Le port de l'APRIA faisant partie de la tenue intégrale, aucun pompier ne peut œuvrer sans être muni de leur partie faciale sous air lors d'une intervention;
- Nous pouvons actuellement constater une excellente amélioration de la culture de cette facette en situation d'intervention.

Mise en œuvre d'un plan d'action



Attention particulière au risque de contamination croisée sur les lieux de l'intervention et lors du retour en caserne:

- Distribution de nourriture emballée sur les lieux d'intervention;
- Lingettes nettoyantes distribuées à la cantine avant de manger ou boire :
 - Se laver le cou, le visage, les mains et les avant-bras pour enlever le plus de suie possible avant de consommer des aliments à l'air de repos rapide ou à l'air de réhabilitation sur le lieu de l'intervention;
- 2018, mise en place d'une procédure de décontamination sur les lieux de l'intervention.

Mise en œuvre d'un plan d'action



Entretien spécifique des équipements et des VPI :

- Les tissus des VPI absorbent une grande quantité de contaminants, le nettoyage de routine permet de retirer près de 95 % de ces substances;
- Le nettoyage de routine est un nettoyage léger des composants du VPI que l'employé doit effectuer s'il a été exposé, sans que ces éléments soient mis hors service. Il a pour but de rendre le VPI suffisamment propre pour être réutilisé.
- Le nettoyage de routine est exécuté sur les lieux de l'intervention (de préférence) ou au retour à la caserne. Il se divise en trois étapes :
 - Enlever tout résidu sec par brossage (salissures);
 - Éliminer les résidus substantiels en rinçant soigneusement avec de l'eau;
 - Si nécessaire, laver les taches avec de l'eau et le détergent prévu à cet effet.

Mise en œuvre d'un plan d'action



Nettoyage de l'équipement sur les lieux d'intervention et lors du retour en caserne:

- Éviter de laisser les fenêtres des véhicules ouvertes sur les lieux de l'incendie;
- Nettoyer tous les outils et l'équipement de combat de l'incendie contaminés;
- Nettoyer l'intérieur de la cabine des véhicules d'intervention après un incendie;
- L'utilisation de gants de nitrile ou d'un masque filtrant N95 est recommandée lors du nettoyage de tout type d'équipements contaminés.



Mise en œuvre d'un plan d'action

Douche et changement de vêtements, à la suite de chaque intervention



L'employé pompier doit :

- Enlever ses vêtements et équipements de combat ;
- Prendre une douche;
- Enfiler des vêtements propres ;
- Laver ses VPI :
 - Tenue de combat
 - Gants
 - Bottes
 - Casque.

Nettoyage avancé et nettoyage spécialisé des VPI :

- Le nettoyage et l'inspection spécialisés requièrent des procédés spécifiques. Il est réalisé par des firmes professionnelles, afin de ne pas endommager les vêtements;
- Le nettoyage avancé consiste en un nettoyage en profondeur à la machine. Il est réalisé annuellement au SIM par la Division des ressources matérielles (DRM); aussi, lorsqu'un nettoyage de routine n'a pas été concluant.

La santé, le combat de tous!

À l'automne 2016, le SIM a réalisé une capsule vidéo (durée de sept minutes).

La santé, le combat de tous!

Objectifs de la vidéo :

- Informer, sensibiliser, démystifier;
- Accroître le degré de vigilance;
- Changer les perceptions et augmenter l'adhésion, en brisant les mythes;
- Inciter, faire basculer l'intention en geste concret;
- Modifier les comportements.



Bon visionnement !

**Questions ?
Commentaires ?**

MERCI

